

FONDATION D'ENTREPRISE



Appel à projets 2018

-

Règlement

**DES INNOVATIONS NUMERIQUES POUR
LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION,
L'EVALUATION ET LA MAINTENANCE
DES INFRASTRUCTURES**

1. Contexte

La fondation d'entreprise FEREC, recherche collective pour la construction et les infrastructures s'est donné comme objectif de favoriser l'innovation dans le monde des infrastructures de mobilité.

Les infrastructures et les réseaux constituent des éléments essentiels du cadre de vie de nos concitoyens, de l'attractivité des territoires et de la compétitivité des acteurs.

Ce secteur est confronté à des défis majeurs :

- maintenir la qualité de service et prolonger la durée de vie des infrastructures existantes ;
- adapter les coûts de construction et de maintenance aux contraintes financières des maîtres d'ouvrage, renforcer la compétitivité ;
- soutenir la filière en accompagnant ses femmes et ses hommes dans le développement de leur savoir-faire et de leurs expertises ;
- développer et généraliser des pratiques du développement durable : économies de ressources non renouvelables, réduction des impacts environnementaux, préservation du patrimoine vivant, technique et culturel ;
- faire de la transition numérique une opportunité majeure pour le secteur et un levier pour l'attractivité des différents métiers.

La fondation d'entreprise FEREC a pour objectif de déclencher ou de soutenir des actions avec un effet de levier, démultipliant les moyens qu'elle peut affecter. Elle prévoit de privilégier :

- des travaux de réflexion prospective (séminaires, groupes d'études) sur les besoins du secteur ;
- des opérations d'amorçage sur des besoins de recherche collaborative et des moyens d'y répondre : incubation d'idées, études exploratoires, études d'opportunité et de faisabilité ;
- la levée d'éventuels verrous financiers dans des projets de recherche en cours, en accompagnement des efforts des partenaires du projet ;
- des opérations de valorisation et de diffusion de résultats de recherche ou d'innovations, de façon à en voir la pratique se répandre plus largement sur le terrain.

2. Appel à projets 2018

Dans ce contexte, la fondation d'entreprise FEREC lance un premier appel à projets qui vise plus particulièrement les actions de recherche de types travaux exploratoires, incubateur d'idées, études d'opportunités. Pour des projets plus matures, elle peut contribuer à accélérer le concept mis en avant.

Ces actions doivent répondre aux critères suivants :

- Etre en lien avec l'établissement et la promotion de recherche ou d'innovations collaboratives dans le domaine des infrastructures.
- Entrer dans au moins un des défis majeurs cités dans les éléments de contexte.
- Soutenir l'émergence de recherches collaboratives multipartenaires.
- Contribuer à la réalisation d'une preuve de concept.
- Proposer un degré de maturité par rapport à des travaux exploratoires.

2.1 Thème de l'appel à projets 2018

Le thème retenu par la fondation d'entreprise FEREC dans ce premier appel à propositions est :

«Des innovations numériques pour la conception, la construction, l'évaluation et la maintenance des infrastructures »

2.2 Déroulement de l'appel à projets

L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets 2018 sont disponibles et téléchargeables sur le site de la fondation d'entreprise FEREC : <http://fondation-ferec.fr/appel-a-projets-2018/>

2.2.a. Calendrier

- 31 mars 2018 : Diffusion de l'appel à projets
- 1^{er} juin 2018 à 12 heures : clôture de l'appel à projets
- 18 juin 2018 : Audition des dossiers sélectionnés
- 11 septembre 2018 : Publication des projets retenus
- 10 septembre 2019 : Remise du livrable attendu

2.2.b. Dépôt du dossier

Le dépôt du dossier se fera uniquement sur le site de la fondation d'entreprise FEREC (<http://fondation-ferec.fr/appel-a-projets-2018/>) au plus tard le vendredi 1^{er} juin 2018 à 12 heures.

Un accusé de réception confirmant le dépôt sera adressé par e-mail à tout candidat.

2.2.c. Composition du dossier

Le dossier sera rédigé en français et composé :

- des coordonnées du porteur de projet;
- de la durée de l'action ;
- de la demande de financement comprenant le coût global du projet et le financement demandé à la fondation d'entreprise FEREC ;
- de la note de synthèse illustrée de maximum 3 pages au format .pdf, expliquant :
 - le contexte,
 - la description du projet,
 - la contribution à un ou plusieurs défis,
 - les potentiels d'application pour le secteur des infrastructures, les usages, l'exploitation,
 - les potentialités de développement d'une recherche collective,
 - les livrables attendus en fin de projet (preuve de concept, publications etc.) ;
- de l'accord de publication dûment rempli et signé par le porteur de projet.

Le dossier ne pourra pas être retenu si l'un de ces éléments est manquant.

2.2.d. Financement

L'aide maximale ne pourra pas dépasser 50 k€ TTC et sera inférieure au coût global du projet.

Le financement portera sur des éléments décrits dans le dossier :

3 rue de Berri – 75008 PARIS
aap2018@fondation-ferec.fr / 01 44 13 32 79

- essais préliminaires ;
- coût de réalisation, en distinguant les dépenses extérieures du temps passé ;
- autres.

Le financement accordé par la fondation d'entreprise FEREC sera versée de la manière suivante :

- un acompte de 50 % à l'acceptation du projet,
- le solde de 50 % après remise du compte-rendu final illustré.

2.2.e. Le déroulement et l'implication du jury

Les dossiers sélectionnés par le jury feront l'objet d'une audition finale le lundi 18 juin 2018. Le porteur du projet sera convoqué pour une audition d'une durée de 20 minutes.

Le jury sera composé des membres du conseil d'administration ou d'un représentant qu'ils auront désigné. Le jury se réserve le droit de faire appel à l'avis d'experts issus d'organismes ou d'institutions spécialisées dans le cadre de l'analyse des dossiers.

Les décisions du jury seront sans appel.

2.2.f. Publication

Durant la phase de dépôt et d'analyse des dossiers, les échanges avec le jury et les délibérations resteront confidentiels. Après attribution, les éléments du dossier deviendront publics.

Le porteur du projet autorise la fondation d'entreprise FEREC à publier sur son site internet www.fondation-ferec.fr :

- à partir du 11 septembre 2018 :
 - le nom complet du projet et son acronyme,
 - le résumé du projet et les résultats attendus,
 - la date de réalisation de l'action,
 - le montant du projet ainsi que la contribution de la fondation d'entreprise FEREC.
- à partir du 11 septembre 2019, un compte-rendu final illustré que le porteur du projet s'engage à fournir à la fondation d'entreprise FEREC le 10 septembre 2019. Ce compte-rendu :
 - présentera le déroulé de l'action et les résultats obtenus,
 - mentionnera le soutien de la fondation d'entreprise FEREC et
 - affichera le logo de la fondation d'entreprise FEREC.

2.3 Protection des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le porteur du projet pourra à tout moment bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en contactant la fondation d'entreprise FEREC par mail.

2.4 Renseignements

- aap2018@fondation-ferec.fr
- 01 44 13 32 79